

Madame Floriane HENRY

3 Bis rue de l'Abbé Antoine

54950 Saint Clément

Tél : 06 75 90 84 00

DREAL Alsace, Champagne –Ardenne, Lorraine

2 rue Augustin Fresnel

BP 95038

57071 METZ Cedex 3

Demande de dérogation espèces protégées

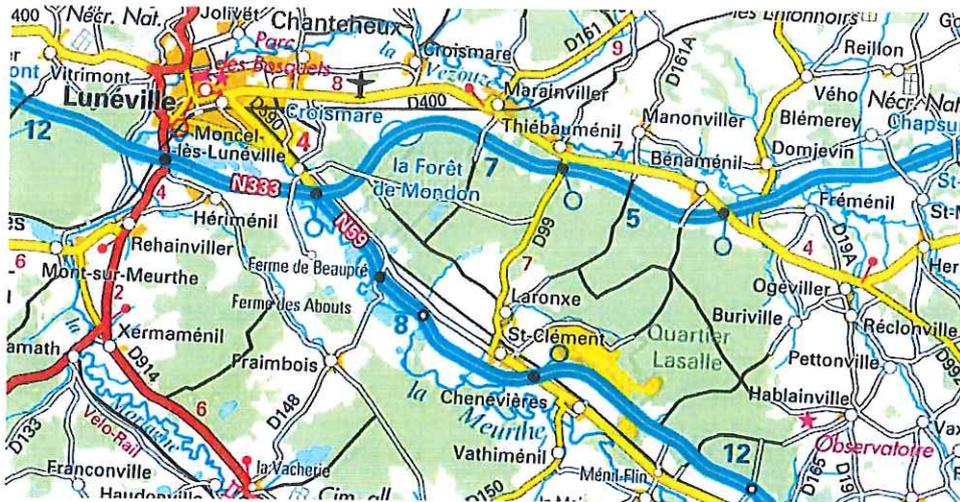
Objet : Destruction de 5 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et de 2 nids de Moineau domestique (*Passer domesticus*) sur une maison située 3 bis rue de l'Abbé Antoine 54950 Saint Clément



CONTEXTE :

Dans le cadre de l'isolation des façades de la maison la dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux. Je demande donc l'autorisation de déposer les nids.

SITUATION :



Emplacement des nids à déposer.

NIDS A DEPOSER : (7)



MESURE COMPENSATOIRE :

En mesure compensatoire, il sera posé des nids artificiels, à l'emplacement exact des nids détruits. Cette mesure compensatoire comprendra 1 nid artificiel, pour un nid déposé.

Cette opération devant être réalisée au plus tôt après le 15 septembre 2020 à l'issue des travaux et au plus tard avant le 15 mars 2021. Le contrôle et le suivi de la mesure compensatoire, seront assurés par l'association LPO Meurthe et Moselle ayant son siège 10 rue de l'Atrie 54 000 Nancy, représentée par Monsieur Gérard Jouaville, ou toute autre personne habilitée par l'association.

MESURE COMPENSATOIRE :

Nids artificiels en béton bois pour Hirondelles de fenêtres



Nids artificiels pour moineaux domestiques



EXEMPLE DE POSE



STATUT DE CONSERVATION :

Espèce protégée en déclin.

Liste rouge NT

CONCLUSION :

Les nids de substitution devraient palier aux destructions des nids existants. Un bilan de l'opération sera transmis à la DREAL, et un suivi de la mesure compensatoire sera réalisé sur un an. Une visite réalisée par la LPO 54 le 18 septembre 2019 n'a montré aucune trace ancienne ou récente (pelotes, fientes, crottes) de la présence d'espèces protégées pouvant être soumises à dérogation.



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Madame Florence HENRY
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	N° 3 Bis Rue de l'Abbe Antoine
	Commune ST CLEMENT
	Code postal 54950
Nature des activités :	Particulier
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Delichon urbicum Hirondelle de fenêtre	5 nids situés sur la façade arrière de la maison située 3 bis rue de l'Abbe Antoine 54950 ST CLEMENT
B2 Pouter domestique Poinseau domestique	2 nids situés sur la façade avant de la maison située 3 bis rue de l'Abbe Antoine 54950 ST CLEMENT
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Dans le cadre de l'isolation des façades avant et arrière le démontage des nids est nécessaire			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Dépose des nids par l'entreprise retenue pour les travaux. Isolation de la façade et pose des mesures compensatoires.

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : La FPO ST est qualifiée en matière de biologie des espèces du bâti et la pose de mesures compensatoires.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Entre le 11/10/2019 et le 15/03/2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND EST

Départements : 54 Meurthe et Moselle

Cantons :

Communes : ST CLEMENT

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : A la fin des travaux, 5 nids artificiels pour Misonelles de fenêtre et 2 nids artificiels pour moineaux domestiques sont posés à l'emplacement exact des nids détruits.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu sera réalisé à la fin des travaux et transmis à la DREAL

Un bilan de la mesure compensatoire sera réalisé sur un an.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Saint-Clement
le 21 octobre 2019
Votre signature [Signature]